

Province de Québec
Municipalité de Saint-Samuel
Mardi, le 7 août 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 7 août à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint-Samuel.

Sont présents : René Mongrain, Denis Lampron, Grégoire Bergeron, Léo Gauthier,
Manon Beaudet, René Bergeron
Est absent : Félix Beaurivage

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Mongrain, maire.
Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2012-08-090

01- Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-08-091

02- Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2012 et le suivi.

Il est proposé par Denis Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 3 juillet 2012 soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2012-08-092

03- Adoption des comptes.

Il est proposé par Manon Beaudet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée et annexée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 101 053.00\$, dont 8 341.60\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2012-08-093

04- Adoption règlement d'amendement 2^e projet au règlement de zonage #253

Considérant l'adoption par la municipalité du règlement de zonage n°216 et du règlement de concordance du règlement de zonage n°242 ;

Considérant que le règlement de zonage n°216 nécessitait une modification afin d'ajouter une exception à l'usage public sur le territoire de Saint-Samuel;

Considérant que les modifications sont conformes au plan d'urbanisme;

Considérant que les modifications proposées s'inscrivent dans une démarche de planification rigoureuse tel que décrit à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* attribuée aux articles 124 à 137, 137.1 à 137.5 et 137.15;

Considérant que les rencontres préparatoires ont été effectuées.

Article 2 :

L'article 5.14.7.2 intitulé « Forme de bâtiment prohibé» est modifié par l'ajout au 3^e alinéa : À moins d'indication contraire ailleurs dans ce règlement, toute construction et tout bâtiment à revêtement métallique émaillé, plastifié ou non, ondulé ou non, préfabriqué ou non, ayant la forme de dôme ou d'arche est prohibé sur tout le territoire de la Municipalité, à l'exception des zones d'affectation principale agricole et communautaire service public (p3).

Article 3 :

La grille de spécifications suivantes faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifiée par l'ajout de l'usage service public (p3) pour la zone «P-2». Les usages permis et la note applicable de la lettre c) de l'article 4.4.3.1 avec les mêmes structures, édifications et implantation des bâtiments avec ajout de la spécification d'entreposage article 5.22, type 6.

Article 4 :

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la *Loi*.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2012-08-094

05- Développement éolien.

Le conseiller René Bergeron propose que la municipalité de Saint-Samuel demande à la MRC d'Arthabaska de rédiger un règlement concernant le développement éolien, ce règlement devra être adapté à la municipalité.

ADOpte A MAJORITE DES CONSEILLERS PRESENTS

Denis Lampron quitte la séance pour la discussions de l'item 6.

2012-08-095

06- Transfert de propriété/Denis Lampron –ancienne rue de l'Église.

Considérant que la municipalité est toujours propriétaire de l'ancienne rue de l'Église;

Considérant que la municipalité désire ne plus être propriétaire;

Le conseiller Léo Gauthier propose que la municipalité donne à M Lampron cette partie de l'ancienne rue de l'Église. Les frais encourues sont à la charge de M Lampron.

ADOpte A MAJORITE DES CONSEILLERS PRESENTS

2012-08-096

07- Règlement d'emprunt.

La conseillère Manon Beudet propose d'adopter le règlement d'emprunt # 252 pour l'exécution de travaux de construction d'un garage municipal à l'extrémité du terrain des loisirs. (Voir livre des règlements)

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-08-097

08- Colloque de zone ADMQ/ directrice générale.

Le conseiller René Bergeron autorise la directrice générale à assister au colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec au montant de 100\$ l'inscription.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-08-098

09- Demande de commandite / championnat canadien Joey McDonald.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose que la municipalité participe en offrant une commandite de 100\$ à Joey McDonald pour la participation au

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-08-100

11- Subvention – aide à l'amélioration du réseau routier – 5 000.

Le conseiller Léo Gauthier propose que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 5 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-08-101

12- Mandat urbaniste – pour analyser l'agrandissement du périmètre urbain.

Le conseiller Léo Gauthier propose de mandater Jacques Métivier, urbaniste, pour analyser la possibilité de l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Samuel.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

13- Période de questions.

Discussions sur divers sujets.

14- Responsabilité des conseillers.

Diverses responsabilités ont été discutées.

15- Affaires nouvelles.

2012-08-102

15.1- Nouvelle rue municipale

Le conseiller Léo Gauthier propose le nom de cette nouvelle rue municipale « rue des Loisirs » c'est un secteur d'activités municipale.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

16- Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beaudet propose la levée de la séance à 20 h 30. La séance est close.

**René Mongrain,
Maire**

**Suzie Constant,
Secrétaire de la séance**